

Une vision pour 2040 : construite avec la communauté

Le contexte

Nous travaillons actuellement la révision de notre Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD). Tel qu'identifié dans la planification stratégique 2024-2029 de la MRC, il s'agit d'une bonne occasion pour mettre à jour notre vision territoriale.

De plus, le gouvernement du Québec exige que chaque MRC ait une vision à jour dans son SADD. La MRC tient donc à assumer cette responsabilité, mais surtout à saisir cette opportunité pour définir une vision claire souhaitée pour notre futur.

La concertation

Pour construire cette vision, nous avons mis en œuvre une stratégie de concertation, et ce, accompagné par l'Agence conseil [Ellio](#) des experts en concertation. En février 2026, **cinq séances de concertation** ont été organisées et ont réuni :

- 50 partenaires d'organismes de secteurs variés;
- 30 citoyennes et citoyens de diverses municipalités (2 séances tenues);
- des représentants des 12 municipalités de la MRC;
- 10 membres du comité jeunesse.

Les ateliers participatifs étaient appuyés sur des récits qui aidaient les participant-es à se projeter en 2040 et structurés autour de quatre questions :

- Qu'aimons-nous ici (identité)? Qu'aimerions-nous avoir préservé en 2040?
- Qu'est-ce qui mérite d'être renforcé, amélioré?
- Quels sont les points de tension et les conditions de succès?
- À quoi faudra-t-il renoncer pour sortir du statu quo et atteindre notre vision?

Les grandes priorités qui ont été nommées par les participants sont :

- l'identité agroalimentaire et le terroir;
- les paysages et les grands espaces naturels et paisibles;
- l'eau comme bien commun;

- nos milieux de vie ruraux, à échelle humaine, avec cohésion sociale et entraide;
- l'accessibilité des services de proximité.

Ces résultats, croisés avec un sondage populaire (été 2025) et des groupes thématiques (novembre 2025), ont directement alimenté la vision et les principes directeurs.

Une fois l'énoncé de vision et ses principes proposés, la MRC a tenu une **consultation publique** sur la vision en juin 2026.

Le tout a été adopté officiellement par le conseil de la MRC le 8 juillet 2026.

Résultat : Vision 2040 et ses principes directeurs

La vision adoptée par la MRC se projette dans l'action:

« En 2040, la MRC de Coaticook est un territoire de référence pour la transition climatique et socio-économique en milieu rural : innovant sans s'uniformiser, protecteur sans se fermer, accueillant sans s'effacer, rassembleur sans perdre ses diversités, prospère sans oublier ses générations futures. Ce territoire de rivières aux paysages identitaires a fait de son échelle humaine et de sa renommée agricole les leviers de sa résilience. »

Les principes directeurs viennent préciser les directions données à la vision, les voici :

Services écosystémiques collectifs, reconnus et soutenus

Les paysages agro-forestiers, les milieux humides et hydriques et la nappe phréatique sont reconnus comme des biens collectifs à conserver et à transmettre. Les décisions d'aménagement et de développement sont évaluées selon leur impact sur la santé des écosystèmes, la disponibilité en eau et les milieux de vie, dans un équilibre entre protection et valorisation responsable des ressources.

Identité agroalimentaire et forestière

L'agriculture, les saveurs locales et la forêt demeurent au cœur de l'économie, du tourisme et de l'identité du territoire. Cette identité est portée par une culture d'innovation, de débrouillardise et d'avant-gardisme qui fait de la MRC de Coaticook une source d'inspiration pour d'autres régions. La vitalité de cette identité repose sur des milieux naturels en santé qui soutiennent la qualité des produits, la beauté des paysages et l'attractivité du territoire.

Ruralité assumée et aménagement cohérent

La nature rurale du territoire et ses milieux de vie à échelle humaine sont des atouts à valoriser. Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse, la MRC de Coaticook planifie consciemment la consolidation des milieux de vie existants, notamment pour optimiser l'accès aux services de proximité et la mobilité durable.

Solidarité intermunicipale et autonomie territoriale

Face aux défis qui dépassent les frontières administratives, la coopération, l'innovation et la mutualisation des ressources et des expertises sont des conditions de l'efficacité collective et de l'autonomie territoriale. Cette solidarité permet de valoriser les ressources locales (eau, infrastructures, énergie, savoir-faire), de renforcer la capacité du territoire à répondre à ses besoins et de réduire les dépendances extérieures.

Ouverture et équité

La MRC de Coaticook fait du dialogue et de la transparence les fondements de sa prise de décision. Des décisions équitables et comprises nourrissent la confiance, qui favorise à son tour la cohabitation interculturelle, l'accueil des nouveaux arrivants et les échanges intergénérationnels — autant de forces qui rendent le territoire plus ouvert, plus juste et plus résilient.

Cette vision et ses principes directeurs donneront une direction générale pour guider la MRC dans sa poursuite. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à la faire naître.